BIOETHIQUE

I- Définition des notions

1- Ethique

Dans un sens courant, l'éthique désigne la morale et signifie connaissance du bien et du mal. Éthique et morale sont généralement considérées comme synonymes parce que les deux termes avaient à l'origine le même sens, à savoir l'étude de la disposition, du caractère ou de l'attitude d'une personne, d'un groupe ou d'une culture donnée, et des moyens de les promouvoir ou de les perfectionner.

Cependant, l'éthique et la morale, bien qu'elles soient utilisées comme des termes équivalents, se distinguent l'une de l'autre. La morale désigne un ensemble de règles, de comportements ou de conduites considéré comme bon, propre à une époque ou à une société donnée et hérité du passé et de la tradition. La morale est ainsi une dimension importante de la vie humaine. Elle est profondément influencée par plusieurs facteurs culturels (histoire, traditions, éducation, convictions religieuses, etc.).

Par contre, l'éthique est une réflexion critique, rationnelle et argumentée sur les valeurs et normes morales. Aussi **Jacqueline Russ** considère-t-elle l'éthique comme *« une métamorale »,* c'est-à-dire une réflexion sur les fondements de la morale : *« le terme d'éthique se distingue de celui de morale au sens où la morale renvoie davantage à un corps constitué de normes, alors que l'éthique implique un questionnement sur la norme elle-même. L'éthique s'interroge sur les fondements de ces normes. »,* **Jacqueline Russ, Clotilde Leguil**, *La pensée éthique contemporaine*. La réflexion éthique porte sur la finalité, les principes et les conséquences de l'action humaine.

2- Bioéthique

Etymologiquement, le terme bioéthique vient de deux mots grecs : *bíos,* qui signifie la vie, représente la réalité du vivant et les sciences de la vie, et *éthos,* qui veut dire la morale, renvoie à des valeurs et des devoirs.

De façon générale, la bioéthique est une réflexion sur les questions morales que soulèvent les sciences telles que les sciences biomédicales, la bioscience et la biotechnologie.

3- Bioscience

Etymologiquement, le terme bioscience dérive de deux mots : *bios* qui veut dire la vie et *science* qui signifie connaissance objective ; on entend donc par bioscience, l'étude objective des organismes vivants. C'est un ensemble des sciences de la vie. Au sens plus large, la bioscience englobe la zoologie, la botanique, l'écologie, la biologie. Et au sens strict, elle englobe la biophysique, la biochimie la génétique, paléontologie, voire médecine.

4- Sciences biomédicales

C'est l'application des biosciences ou sciences de la vie en médecine. Elles ont pour vision l'amélioration de la compréhension des mécanismes biologiques et pathologiques. Elles développent de nouvelles approches diagnostiques, thérapeutiques et préventives.

5- Biotechnologie

C'est l'application de la science et de la technologie à des organismes vivants. Elle a pour but la transformation ou la modification de la vie. Elle utilise les organismes vivants, les cellules ou les systèmes biologiques pour développer des produits destinés à des applications variées : la santé, l'agriculture, l'environnement et l'industrie.

II- Objet et méthodes de la bioéthique

A. Objet de la bioéthique

L'objet de la bioéthique est ce sur quoi porte les études en bioéthique. Selon le philosophe **Gilbert hottois**, la bioéthique porte sur la clarification ou sur la résolution des questions à portée éthique que posent les découvertes et pratiques biomédicales, bio scientifiques et biotechnologiques. La bioéthique traite des problèmes bioéthiques tels que : clonage, procréation médicalement assistée (PMA), gestation pour autrui (GPA), tests génétiques, recherche sur les cellules souches, dons d'organes, organismes génétiquement modifiés (OGM), euthanasie, etc. Le progrès scientifique réalisé dans le domaine des sciences de la vie soulève des questions morales inédites qui interpellent la réflexion philosophique.

B. Méthodes de raisonnement bioéthique

L'éthique est une discipline à la fois théorique et pratique. Le langage de l'éthique renvoie à des devoirs et des valeurs.

1. Première étape : discussion des faits

- *Le cas : le problème*

  La discussion commence nécessairement avec la présentation d'un problème ou d'un cas souvent difficile du point de vue moral. Cette difficulté est envisagée comme un conflit généralement appelé **'conflit moral**'. Le conflit moral surgit lorsqu'on est en mesure de prendre une décision et il est difficile de choisir la conduite à tenir pour ne pas mettre en jeu d'autres valeurs importantes.

- *Discussion des faits*

  Pour résoudre un conflit moral, la première chose est d'analyser objectivement les faits. L'analyse attentive des faits est fondamentale car personne n'a connaissance de tous les faits dans une telle ou telle situation. Toutefois, l'analyse devrait s'étendre au-delà des seules données médicales pour tenir compte de la personne du patient tout entière.

2. Deuxième étape : discussion des valeurs

- *Identification des problèmes moraux*

  La discussion sur les faits conduit à l'identification des problèmes moraux. Il est donc nécessaire d'identifier et de décrire les problèmes moraux sur un cas.

- *Détermination du problème principal*

  L'identification des problèmes éthiques soulevés par un cas nous amène à choisir celui qui fera objet des prochaines étapes de l'analyse. En tout état, le problème à aborder en premier est celui soulevé par la personne qui présenté le cas en première étape. C'est le problème principal. Notre devoir est d'analyser dans l'immédiat le problème principal.

- *Les valeurs en jeu*

  Notre devoir est toujours et nécessairement de donner effet à des valeurs positives et de les promouvoir dans notre monde. Pour résoudre un conflit moral, la première

chose est d'identifier les différentes valeurs en jeu, c'est-à-dire de traduire les problèmes moraux en termes de 'valeurs' et de 'conflit de valeurs'.

3. Troisième étape : discussions des devoirs

- *Réfléchir aux cas les plus ardus*

  Notre premier devoir moral est de respecter toutes les valeurs en jeu dans toute la mesure du possible. En d'autres termes, nous devons examiner de près notre idée initiale que nous sommes aux prises avec un véritable dilemme.

- *Réflexion sur les autres cas*

  Cette réflexion est complexe et les cas différents peuvent présenter des aspects qui font pencher la balance afin de donner la priorité à telle ou telle valeur.

4. Quatrième étape : vérification de la cohérence

Il importe que la réflexion morale soit cohérente.

Ainsi on peut citer en premier le droit qui peut incarner généralement les valeurs morales des citoyens. Ensuite il faut choisir la conduite que nous souhaiterions voir ériger en règle universelle. Enfin il faut éviter de se précipiter pour tirer des conclusions dans la réflexion morale.

5. Cinquième étape : conclusion (décision)

Elle est la dernière étape de la méthode en bioéthique. Le résultat souhaité de ces activités de réflexion est l'adoption de décisions avisées

III- Les principes bioéthiques

La résolution des problèmes bioéthiques nécessite l'application des principes. Cette approche qui consiste à résoudre les problèmes bioéthiques grâce à l'application des principes se nomme le principisme. Quels sont alors les quatre (4) principes de la bioéthique ?

1- Le principe du respect de l'autonomie de la personne (PA)

Le PA affirme que le patient est une personne libre de décider de son propre bien et que celui-ci ne peut lui être imposé contre sa volonté en faisant usage de la force ou en profitant de son ignorance. Le PA constitue non seulement le fondement de la règle du consentement libre et informé, mais aussi le signe du respect de la dignité de la personne humaine.

2- Le principe de la bienfaisance (PB)

Le PB consiste à faire ce qui est bien pour l'autre. L'agir éthique ne postule pas seulement le respect de la liberté de l'autre ; il comporte aussi la visée du bien. Comme ces visées sont multiples, dépendantes des individus et des communautés, le PB doit être subordonné au PA, ceci permet d'éviter le paternalisme qui consiste à imposer à l'autre ce que l'on pense comme bien pour lui. Ce n'est plus la traditionnelle « règle d'or » (« fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fît ») qui s'applique, mais une règle telle que : « fais à autrui ce qu'il veut qu'on lui fasse ».

3- Le principe de la non-malfaisance (PNM)

Le PNM rappelle un respect de l'éthique médicale traditionnelle remontant jusqu'au corpus hippocratique qui s'énonce en ces termes : « avant tout, ne pas nuire » *(« primum non nocere »*). Par conséquent, le principe de non malfaisance consiste à ne pas nuire à l'autre. Mais il ne s'agit pas, pour le médecin, de suivre aveuglement la volonté du patient, si celle-ci est contraire à sa propre éthique. Cette dernière coïncide le plus souvent avec la bonne pratique médicale qui enjoint au médecin de donner au patient les meilleurs soins possibles. Mais le problème qui peut se poser est que la position morale du médecin peut ne pas être neutre : elle peut aussi être influencée par ses conceptions philosophiques ou religieuses que ses patients ne partagent pas.

4- Le principe de justice (PJ)

Avec le PJ on entre dans le domaine de la philosophie sociale et politique : il s'agit de réguler la distribution ou la location de moyens et de ressources limités, insuffisants pour la satisfaction de tous les biens et de toutes les demandes. Les réponses apportées en termes de justice distributive recourent à des critères multiples (âge, gravité, espérance de vie, ressources économiques…) et oscillent entre les tendances libérales, utilitaristes et socialistes. Selon la conception libérale de la justice, est juste ce qu'une personne décide de faire de ses biens et qui respecte les libertés individuelles. Par contre d'après la conception utilitariste, est juste ce qui contribue le plus au bien être maximum du plus grand nombre. La conception sociale de la justice évite la discrimination dans la distribution des biens tout en privilégiant les personnes vulnérables

I- Les finalités de la bioéthique

La finalité de la bioéthique est triple : humaniste, intergénérationnelle et environnementale.

1- Finalité humaniste : la bioéthique vise à garantir la dignité et le respect des droits fondamentaux de la personne à l'égard des applications de la biologie et de la médecine. Elle essaie de répondre aux nouvelles interrogations engendrées par le progrès scientifique : fécondation in vitro, le

clonage, la greffe des organes…. Elle consacre notamment le droit au respect de la vie privée indiquant la protection des informations relatives à la santé de la personne et interdit la constitution d'embryons humains aux fins de recherche et de faire du corps humain ou de ses parties une source de profit.

2- Finalité intergénérationnelle : la bioéthique vise à garantir les intérêts des générations futures. Dans cette perspective intergénérationnelle, l'application des biosciences doit se garder d'hypothéquer l'avenir de l'humanité et la permanence de la vie humaine sur terre. *Cf* **Hans Jonas**, *Principe responsabilité.*

3- Finalité environnementale : la bioéthique vise à garantir la protection des organismes vivants et de l'environnement en général. L'obligation pour l'homme de protéger les organismes vivants et l'environnement se fonde sur l'idée que les intérêts humains passent par ceux des autres espèces.